

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.11.2016

Numéro de version 11

Révision: 17.11.2016

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### • 1.1 Identificateur de produit

##### • Nom du produit: Moonbrome - Brome lent pastilles 20G

• Code du produit: BM0580

• No CAS:  
32718-18-6• Numéro CE:  
251-171-5

#### • 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

• **Emploi de la substance / de la préparation** Traitement de l'eau

#### • 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### • Producteur/fournisseur:

SAS AQUALUX - Groupe Chemoform

287 Avenue de la Massane

13210 Saint Remy de Provence

Tel 0978030260

www.aqualux.com

pour l'enregistrement:

Laboratoires Chemoform S.A.R.L.

10, rue du Colonel Bouvet

68530 Buhl / France

• **Service chargé des renseignements:** datenblatt@chemoform.com• **1.4 Numéro d'appel d'urgence:** numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### • 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### • Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



flamme au-dessus d'un cercle

Ox. Sol. 3            H272 Peut aggraver un incendie; comburant.



corrosion

Skin Corr. 1A        H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Eye Dam. 1         H318 Provoque des lésions oculaires graves.



environnement

Aquatic Acute 1    H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Aquatic Chronic 1 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



Acute Tox. 4        H302 Nocif en cas d'ingestion.

Skin Sens. 1        H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

#### • 2.2 Éléments d'étiquetage

• **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** La substance est classifiée et étiquetée selon le règlement CLP.

(suite page 2)

FR

# Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.11.2016

Numéro de version 11

Révision: 17.11.2016

**Nom du produit: Brome lent**

(suite de la page 1)

• Pictogrammes de danger



• Mention d'avertissement Danger

• Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Bromochloro-5,5-diméthylimidazolidine-2,4-dione

• Mentions de danger

H272 Peut aggraver un incendie; comburant.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

• Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P221 Prendre toutes précautions pour éviter de mélanger avec des matières combustibles.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P301+P312 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

• Indications complémentaires:

EUH031 Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

Attention! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Peut libérer des gaz dangereux (chlore).

• 2.3 Autres dangers

• Résultats des évaluations PBT et vPvB

• PBT: Non applicable.

• vPvB: Non applicable.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

• 3.1 Substances

• No CAS Désignation

32718-18-6 Bromochloro-5,5-diméthylimidazolidine-2,4-dione

• Code(s) d'identification

• Numéro CE: 251-171-5

• SVHC

• substances actives

32718-18-6 Bromochloro-5,5-diméthylimidazolidine-2,4-dione: 1000 mg/g

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

• 4.1 Description des premiers secours

• Remarques générales:

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

• Après inhalation:

Envoyer immédiatement chercher un médecin.

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

• Après contact avec la peau:

Envoyer immédiatement chercher un médecin.

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

(suite page 3)

FR

# Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.11.2016

Numéro de version 11

Révision: 17.11.2016

Nom du produit: **Brome lent**

(suite de la page 2)

- **Après contact avec les yeux:**  
Envoyer immédiatement chercher un médecin.  
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.
- **Après ingestion:**  
Rincer la bouche et boire ensuite abondamment.  
Consulter immédiatement un médecin.  
Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**  
Pas d'autres informations importantes disponibles.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**  
Eau pulvérisée  
Mousse
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**  
Peut être dégagé en cas d'incendie:  
Chlorure d'hydrogène (HCl)
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:**  
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.  
Porter un appareil de protection respiratoire.
- **Autres indications** Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**  
Eviter la formation de poussière.  
Porter un appareil de protection respiratoire.  
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**  
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.  
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**  
Utiliser un neutralisant.  
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.  
Assurer une aération suffisante.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**  
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.  
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.  
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**  
Aspiration sur l'objet nécessaire.  
Les formations de poussière qui ne peuvent être évitées doivent être régulièrement ramassées.  
Bien dépoussiérer.  
Voir point 8.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Ne conserver que dans le fût d'origine.
- Indications concernant le stockage commun:  
Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.  
Ne pas stocker avec les matières inflammables.  
Ne pas stocker avec des acides.

(suite page 4)

FR

# Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.11.2016

Numéro de version 11

Révision: 17.11.2016

**Nom du produit: Brome lent**

(suite de la page 3)

- Autres indications sur les conditions de stockage:  
Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau.  
Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- Classe de stockage: 5.1B
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:** Sans autre indication, voir point 7.
- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:** Néant
- Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Equipement de protection individuel:**
- Mesures générales de protection et d'hygiène:  
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.  
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.  
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.  
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
- Protection respiratoire: Utiliser un appareil de protection respiratoire en cas de fortes concentrations.
- Protection des mains:



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

- **Matériau des gants**  
Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.
- **Temps de pénétration du matériau des gants**  
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés: Gants en caoutchouc
- **Protection des yeux:**  
Protection du visage  
Lunettes de protection anti-bris de verre



Lunettes de protection hermétiques

- Protection du corps: Vêtement de protection étanche

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**
- **Indications générales**
- Aspect:
 

Forme:	Solide
Couleur:	Jaunâtre
- Odeur: Caractéristique
- Seuil olfactif: Non déterminé.
- **valeur du pH:** Non applicable.
- **Changement d'état**

Point de fusion:	Non déterminé.
Point d'ébullition:	Non déterminé.
- **Point d'éclair** Non applicable.

(suite page 5)

FR

**Fiche de données de sécurité**

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.11.2016

Numéro de version 11

Révision: 17.11.2016

**Nom du produit: Brome lent**

(suite de la page 4)

- **Inflammabilité (solide, gazeux):** La substance n'est pas inflammable.
- **Température d'inflammation:**
  - Température de décomposition: Non déterminé.
- **Auto-inflammation:** Non déterminé.
- **Danger d'explosion:** Le produit n'est pas explosif.
- **Limites d'explosion:**
  - Inférieure: Non déterminé.
  - Supérieure: Non déterminé.
- **Pression de vapeur:** Non applicable.
- **Densité:** Non déterminée.
- **Densité relative:** Non déterminé.
- **Densité de vapeur:** Non applicable.
- **Vitesse d'évaporation:** Non applicable.
- **Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:** Soluble
- **Coefficient de partage (n-octanol/eau):** Non déterminé.
- **Viscosité:**
  - Dynamique: Non applicable.
  - Cinématique: Non applicable.
- **Teneur en solvants:**
  - Solvants organiques: 0,0 %
  - VOC (CE) 0,00 %
  - OCOV (Suisse) 0,00 %
  - Teneur en substances solides: 100,0 %
- **9.2 Autres informations** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Acides, métaux, produits réductifs.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
  - Gaz hydrochlorique (HCl)
  - Chlore
  - Brome
  - Brome, chlore.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë**
  - Nocif en cas d'ingestion.
- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
  - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
  - Provoque des lésions oculaires graves.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
  - Peut provoquer une allergie cutanée.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
  - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 6)

FR

**Fiche de données de sécurité**

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.11.2016

Numéro de version 11

Révision: 17.11.2016

**Nom du produit: Brome lent**

(suite de la page 5)

- Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Effets écotoxiques:**
- Remarque: Très toxique chez les poissons.
- **Autres indications écologiques:**
- Indications générales:  
Catégorie de pollution des eaux 3 (D) (Classification propre): très polluant  
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations, même pas en petite quantité.  
Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.  
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une quantité minimale dans le sous-sol.  
Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.  
Très toxique pour organismes aquatiques.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:**  
Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.  
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- **Emballages non nettoyés:**
- Recommandation:  
L'emballage peut être réutilisé ou recyclé après nettoyage.  
Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.
- Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

- **14.1 Numéro ONU**
- **ADR, IMDG, IATA** UN3085
- **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**
- **ADR** 3085 SOLIDE COMBURANT, CORROSIF, N.S.A. (bromochloro-5,5-diméthylimidazolidine-2,4-dione), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
- **IMDG** OXIDIZING SOLID, CORROSIVE, N.O.S. (bromochloro-5,5-diméthylimidazolidine-2,4-dione), MARINE POLLUTANT
- **IATA** OXIDIZING SOLID, CORROSIVE, N.O.S. (bromochloro-5,5-diméthylimidazolidine-2,4-dione)

(suite page 7)

FR

## Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.11.2016

Numéro de version 11

Révision: 17.11.2016

Nom du produit: Brome lent

(suite de la page 6)

## • 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

## • ADR



- Classe 5.1 Matières comburantes.
- Étiquette 5.1+8

## • IMDG



- Class 5.1 Matières comburantes.
- Label 5.1/8

## • IATA



- Class 5.1 Matières comburantes.
- Label 5.1 (8)

## • 14.4 Groupe d'emballage

## • ADR, IMDG, IATA

II

## • 14.5 Dangers pour l'environnement:

## • Marine Polluant:

Oui

Signe conventionnel (poisson et arbre)

Signe conventionnel (poisson et arbre)

## • Marquage spécial (ADR):

## • 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Matières comburantes.

## • Indice Kemler:

58

## • No EMS:

F-A,S-Q

## • Stowage Category

B

## • Handling Code

H1 Keep as dry as reasonably practicable

## • Segregation Code

SG38 Stow "separated from" ammonium compounds.

SG49 Stow "separated from" cyanides

SG60 Stow "separated from" peroxides

## • 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable.

## • Indications complémentaires de transport:

## • ADR

## • Quantités exceptées (EQ):

E2

## • Quantités limitées (LQ)

1 kg

## • Quantités exceptées (EQ)

Code: E2

Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 g

Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 g

## • Catégorie de transport

2

## • Code de restriction en tunnels

E

## • IMDG

## • Limited quantities (LQ)

1 kg

## • Excepted quantities (EQ)

Code: E2

Maximum net quantity per inner packaging: 30 g

Maximum net quantity per outer packaging: 500 g

## • "Règlement type" de l'ONU:

UN 3085 SOLIDE COMBURANT, CORROSIF, N.S.A.  
(BROMOCHLORO-5,5-DIMÉTHYLIMIDAZOLIDINE-2,4-DIONE), 5.1 (8), II, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

FR

(suite page 8)

**Fiche de données de sécurité**

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 17.11.2016

Numéro de version 11

Révision: 17.11.2016

**Nom du produit: Brome lent**

(suite de la page 7)

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
  - **Directive 2012/18/UE**
  - Substances dangereuses désignées - ANNEXE I la substance n'est pas comprise
  - Catégorie SEVESO  
P8 LIQUIDES ET SOLIDES COMBURANTS  
E1 Danger pour l'environnement aquatique
  - Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 50 t
  - Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 200 t
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Acronymes et abréviations:**
  - RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
  - ICAO: International Civil Aviation Organisation
  - ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
  - IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
  - DOT: US Department of Transportation
  - IATA: International Air Transport Association
  - GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
  - EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
  - CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
  - VOCV: Lenkungsabgabe auf flüchtigen organischen Verbindungen, Schweiz (Swiss Ordinance on volatile organic compounds)
  - VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)
  - PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
  - SVHC: Substances of Very High Concern
  - vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
  - Ox. Sol. 3: Matières solides comburantes – Catégorie 3
  - Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
  - Skin Corr. 1A: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1A
  - Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
  - Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1
  - Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1
  - Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1
- \* **Données modifiées par rapport à la version précédente**

FR